

En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 10

LANDES LE GAULOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit avril à vingt heures les membres du conseil Municipal de la commune de Landes-le-Gaulois, dûment convoqué se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PESCHARD Éric Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2025

Présents : Mrs et Mmes PESCHARD Éric, BÉ Rozenn, CHAINTRON Pascal, GOUFFAULT Mathieu, THUAULT Daniel, GUILLOT Cataline, PRIOUX Nicolas CHEVALLIER Jana

Absents excusés : PALAIS Laure-Anne, CREICHE Isabelle, GUÉNAND Philippe DELUGRÉ Maryse

Secrétaire : *Jana CHEVALLIER*

Mme Creiche Isabelle a donné pouvoir à Mme Rozenn BÉ

Mme DELUGRÉ Maryse a donné pouvoir à Éric PESCHARD

Construction restaurant intergénérationnel : attribution marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 24 mars 2025 et publié le 24 mars 2025 sur marches-securises.fr

Vu le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre

Considérant que certaines offres présentées excèdent les crédits budgétaires alloués au marché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déclarer le lot 2 "charpente, bardage bois couverture" infructueux
- D'attribuer le lot 1 "maçonnerie démolition " à l'entreprise VERNÉJOLS pour un montant de 139 906.71 HT + le PSE "bac à graisse" pour 1 990.00€ HT
- D'attribuer le lot 3 « menuiseries extérieures » à CAILLE pour un montant de 63 000€HT
- D'attribuer le lot 4 « cloisons sèches » à l'entreprise CHASSIER PLATRERIE pour un montant de 22 457.66€HT
- D'attribuer le lot 5 « faux plafond » à l'entreprise CHASSIER PLATRERIE pour un montant de 11 401.86 €HT
- D'attribuer le lot 6 « menuiseries intérieures » à l'entreprise MENUISERIE CROSNIER pour un montant de 21 069.93 €HT
- D'attribuer le lot 7 « carrelage faïences,» à l'entreprise BELLEC pour un montant de 30 839.20€HT + la variante à 625.90€HT
- D'attribuer le lot 8 « peinture » à l'entreprise SPB pour un montant de 26 169.17€HT
-

- D'attribuer le lot 9 « équipements cuisine » à l'entreprise BENARD pour un montant de 62 532.83 €HT
- D'attribuer le lot 10 « mobilier » à l'entreprise CAS pour un montant de 12 000.00 €HT
- D'attribuer le lot 11 « plomberie-sanitaire-chauffage pas-ventilation » à l'entreprise LUMENS pour un montant de 121 863.00 €HT
- D'attribuer le lot 12 « électricité » à l'entreprise Thibierge pour un montant de 35 572.28€HT

- Autorise Monsieur le Maire à relancer une consultation pour le lot n°2 infructueux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions

Salle des associations : remplacement du chauffage

Monsieur le maire rappelle que le chauffage de la salle des associations est hors-service ; hors cette dernière va servir de cantine le temps de travaux de réhabilitation et extension du restaurant scolaire et il devient donc urgent de faire les travaux
Monsieur le Maire présente les devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise DESPRETZ pour un montant de 21 992.38€HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Travaux entretien voirie

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire une campagne d'entretien de la voirie ;
Monsieur le Maire présente les devis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise Techniroute pour un montant de 19 600.00€HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision



Le Maire, Eric
Deschaud